



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Télécharger le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-10-hygiene-sante-securite/dicrim-livret-32Pages-web.pdf

Un risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu :

- ☛ l'aléa désigne un événement naturel ou technologique potentiellement dangereux ;
- ☛ l'enjeu correspond à l'ensemble des personnes, biens, activités susceptibles d'être affectés par un aléa.

Un risque majeur se définit comme la **survenue soudaine d'un événement d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement**. Si le risque majeur constitue un danger potentiel nécessitant que chacun s'y prépare, il se caractérise également par une très faible probabilité de survenir.

On distingue ainsi 2 grandes familles de risque majeur :

- ☛ les risques « naturels » : inondation - mouvement de terrain - sismique volcanique - feu de forêt - avalanche - cyclone - météorologique
- ☛ les risques « technologiques » : industriel - nucléaire - rupture de barrage - transport de matières dangereuses

LES RISQUES MAJEURS À PÉRIGUEUX

- ☛ risque inondation : le service de prévisions des crues Gironde-Adour-Dordogne dispose d'un système d'**alerte SMS en cas de dépassement d'une certaine hauteur d'eau**. L'inscription est gratuite et renouvelable chaque année sur le [site dédié, en cliquant ici \(http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces/\)](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces/).
- ☛ risque mouvement de terrain
- ☛ risque météorologique
- ☛ risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- ☛ risque sismique

L'ALERTE

L'alerte à Périgueux peut être donnée par un système d'alerte SMS ; pour cela [l'inscription par l'utilisateur sur le site internet est nécessaire \(https://perigueux.fr/570-alerte-sms.html\)](https://perigueux.fr/570-alerte-sms.html). Une fois inscrites, les personnes sont alertées automatiquement en cas d'évènement majeur.

Les panneaux électroniques installés en ville (Bibliothèque municipale, place Bugeaud, route d'Angoulême au Toulon, et face à la gare) permettent également de vous alerter et de vous informer sur les conduites à tenir. Une voiture sonorisée de la Police Municipale fera des circuits dans les rues pour donner l'alerte, les consignes de sécurité...

LES ACTIONS DE LA VILLE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé l'obligation pour les communes de réaliser un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui est un document apportant une méthodologie et des outils pour faire face à des situations très diverses (catastrophes naturelles, accidents industriels, incidents majeurs divers..).

Il permet de mettre en place une organisation fonctionnelle réactive au niveau communal en cas d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes ou à l'environnement en se préparant préalablement à la crise. Ainsi une Cellule de Crise Communale sera activée si nécessaire pour organiser les différentes actions à mener par la municipalité.

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

